3. Prix de la Plaine. Au trot attelé (Handicap par distance) offert par la Société des Courses. — 500 fr. : dont 300 francs au 1er, 150 francs au 2e, 50 francs au 3e, pour tous chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tous pays n'ayant pas gagné un prix d'une valeur de plus de 700 francs. Poids moyen de la voiture et du conducteur : 100 kilos. Entrée : 20 francs au fonds de course. Distance : 3,300 mètres mètres environ.

4. Prix des dames. — (Courses de haies à réclamer) offert par la société des courses. — 1,000 francs : pour tous chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tous pays, de trois ans et au-dessus à réclamer pour 4,000 francs. Entrée : 50 francs, forfait 25 franés. Au second, les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 71 kilos 4 ans, 73 1/2 kilos : 5 ans et au-dessus, 75 kilos. Les chevaux mis à réclamer pour 3,000 fr. recevront 2 kil. 1/2 de décharge ; pour 2,000 fr., 5 kil. ; pour 1,000 fr., 7 k. 1/2. Les chevaux n'ayant pas gagné, en 1886, un prix de 2,500 fr. recevront, en outre 2 kil. 1/2. Les gentlemen jouiront de 3 k. de décharge. Distance, 2.600 mètres env.

5. Prix des membres protecteurs, international, offert par la société des courses. Au trot attelé (handicap par distance. — 2400 francs ; dont 1500 francs au 1er, 500 fr. au 2e, 300 fr. au 3, 100 au 4, pour tous chevaux attelés à une voiture à 2 ou 4 roues. Poids de la voiture et du conducteur : 100 kilos. Entrée : 60 fr. au fonds de course. Distance : 4,500 mètres environ.

6. Prix de Roubaix. — Steeple-chase militaire de 2me série, offert par le Conseil municipal. — 4 objets d'art, valeur 1,200 fr. ; 1er objet, valeur 700 fr., 2e objet, valeur 300 fr. ; 3e objet, valeur 200 fr. : pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : Cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère, 72 kil. ; tous les chevaux pur sang, 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire portera trois kil. de surcharge, de deux, 5 kil. Distance : 2,500 mètres environ.

Prix des places du dimanche : Pesage, 20 francs ; Pesage pour dames, 10 fr. ; Tribunes, 5 fr. ; Tribunes 3 fr. ; Plaine, 1 fr. — Voitures de 3 et 4 chevaux 20 fr. ; Voitures à 4 roues, 10 fr. ; Voitures à 2 roues, 5 fr. ; Cavaliers, 5 fr.

Dispositions générales. — Les Courses seront régies, savoir : les Courses au trot par le réglement de la société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang ; les Courses plates par le réglement de la société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, et les Courses d'obstacles par le réglement de la société des Steeple-Chase de France.

Les Courses à pied sont exclusivement réservées aux sociétés de Gymnastique de la région du Nord.

Adresser tous les engagements chez M. Hector Tiberghien, rue du Château, 9, à Roubaix, jusqu'au 25 juillet, à 4 heures.

La publication des Handicap sera faite le 3 Août.

Le soir, à huit heures et demie, il y aura une grande fête de nuit, concert avec illuminations et feu d'artifice, dans les jardins de M. Pierre Catteau, conseiller général.

Obéissant à une heureuse inspiration, la société des courses organise cette année sur le même hippodrome et pour le lundi 9 août, une série de courses de fantaisie tels que concours de course à pied en section, course à pied individuelle, au trot attelé, de consolation, *cross-country*, steeple-chase militaire, auxquels seront attribués des prix importants.

Ces courses coïncidant avec la fête des Fabricants et la remise d'une partie du programme du 14 juillet, les Roubaisiens auront là deux brillants jours de fête comme on n'en a pas vu depuis longtemps et qui amèneront certainement dans notre ville un grand concours d'étrangers.

Un violent orage s'est déchainé lundi, vers dix heures du soir, sur Roubaix et les environs. Les éclairs se succédaient sans interruption, et par moments le ciel semblait littéralement embrasé. On ne nous signale cependant pas de dégâts sérieux causés par cet orage. La pluie torrentielle qui est tombée pendant une heure a opéré une diversion bienfaisante dans la température tropicale que nous avions depuis quelques jours.

Pour continuer la pieuse coutume établie à Roubaix, les Frères des Ecoles chrétiennes et les membres du comité de l'Œuvre du Vénérable de la Salle feront célébrer un obit le 9 août, à neuf heures et demie, dans la chapelle de la société Saint-Joseph, rue de la Paix, 22, à l'intention des bienfaitrices et bienfaiteurs décédés dans le courant de l'année.

Les travaux de construction d'un aqueduc central entre le chemin de grande communication n° 9 et le boulevard d'Halluin, seront mis en adjudication le vendredi 30 juillet, à deux heures, à la Préfecture. Le devis est de 19.500 francs.

Wasquehal. — De grandes fêtes se préparont à Wasquehal à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de la fanfare et de sa direction par le même chef. Ces fêtes, qui auront lieu les 24, 25 et 26 courant, s'annoncent sous les meilleurs auspices.

Le samedi 24, à 9 heures du soir, une retraite aux flambeaux parcourra les rues de la commune, et des sérénades seront données aux commissaires des fêtes.

Le lendemain, dimanche, auront lieu des fêtes populaires, une kermesse, des jeux divers et un festival international d'orphéons, d'harmonies et de fanfares, au profit des pauvres. 51 sociétés ont déjà envoyé leur adhésion au comité organisateur et prendront part au festival. A huit heures, illuminations, feux de bengale, et à l'issue du festival grand feu d'artifice.

Le lundi 26 juillet, à 10 heures du matin, tous les musiciens qui ont fait partie de la fanfare depuis sa fondation se réuniront sur la Grand'Place et, sous la direction de M. Ch. Delestraint, exécuteront les premiers morceaux de musique joués par la fanfare lors de sa fondation en 1861.

A 11 heures, la chorale l'*Improvisée*, composée de 200 exécutants, sous la la direction de M. Morlier, chantera l'*Echo d'Alsace*.

A midi aura lieu la remise des médailles offertes par la commune à M. Ch. Delestraint et aux doyens de la fanfare.

Des jeux populaires avec prix seront organisés à 2 heures dans tous les quartiers, et à 5 heures aura lieu l'ascensi on du ballon l'*Eclair*..

Hem. — On connait enfin l'auteur des nombreuses razzias de poules qui ont été faites depuis quelques mois dans cette commune.

Dimanche matin, la femme Veckens, qui habite le hameau du Try, surveillait la cuisson d'une belle poule qui mijotait doucement, quand deux gendarmes, entrant chez elle, lui demandèrent d'où venait l'oiseau : « Je n'en sais rien », répondit-elle. On interrogea alors un individu qui habite la même maison, et sur lequel on avait des soupçons bien fondés.

Sa contenance embarrassée fit qu'on alla immédiatement chercher le maire, afin de procéder à une perquisition.

Malgré toute la prudence que l'on mit à faire cette démarche, notre voleur, car c'était lui, comprit ce qui se faisait. Il se glisse dans la salle voisine, enjambe la fenêtre, et disparait dans un petit bois près de là, on le poursuit en vain, et peu de temps après, des gendarmes de Roubaix, passant à la chapelle du *Croquet*, le trouvent occupé à fracturer le tronc des offrandes. De nouveau il se refugie dans le plus épais des fourrés, et parvient à s'échapper. C'est un déserteur belge, Louis Hubaux, qui, depuis de longues années qu'il habite Hem, n'a jamais eu de profession connue.

La perquisition a démontré que Hubaux est l'auteur du vol de poules fait au préjudice d'un cabaretier de Croix il y a 15 jours, et du vol de 88 kilos de tuyaux de plomb commis à Roubaix. Le plomb avait été refondu et vendu.

Les époux Veckens ont été arrêtés comme complices. La volaille doit être maintenant cuite à point.

TOURCOING

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur Etienne Delabre,

» lieutenant de pompiers,

» N'ayant pu qu'aujourd'hui découvrir votre nom, » permettez-moi de vous adresser mes remerciements » au sujet du commencement d'incendie qui s'est dé» claré chez moi le 10 courant ; car, grâce a votre » sang-froid et a votre dévouement, vous m'avez ré» servé d un sinistre.

» Avec toute ma reconnaissance, je vous présente, » Monsieur, mes salutations empressées.

» Veuve Roussel-Castelain. »

Procès-verbal a été dressé contre un sieur F. D..., chauffeur à la Croix-Rouge, qui faisait la chasse aux petits oiseaux et les tuait à coups de fusil.

LILLE

Il se confirme que M. Paul Cambon, restera résident à Tunis. L'ancien préfet du Nord a quitté hier la Goulette pour se rendre en France.

Mme Français (Emilie), professeur de piano, à Lille, est nommée officier d'Académie.

Lille & Roubaix. — Sous ce titre ont lit dans le *Nouvelliste* :

Les journaux républicains de toutes nuances s'élèvent contre la municipalité de Roubaix, qui aurait commis le crime, par suite de l'incertitude du temps, de remettre à une date postérieure les réjouissances organisées pour le 14 juillet.

» Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que ces mêmes journaux n'ont rien trouvé à dire au procédé de M. Géry Legrand, qui a remis au 14 juillet les jeux populaires annoncés pour la fête communale et le concours régional. Et pourtant, le dimanche du concours a été une des plus belles journées de l'année et le soleil a été rarement plus brillant.

» Mais tout est permis à un opportuniste et l'on sait depuis longtemps que pour les républicains, nul n'aura de l'esprit, hors eux et leurs amis. »

Basly et consorts dans le Nord. — On lit dans un journal de Lille :

« On annonce que M. Basly va consacrer les loisirs que lui laissent les vacances parlementaires à parcourir le Nord et le Pas-de-Calais, afin d'y porter la bonne parole. Des gens bien informés ajoutent qu'il sera flanqué d'un état-major dont MM. Hude, Camélinat, ses collègues, et le citoyen Blanck, qu'une mésaventure a rendu célèbre à Lille, seront les plus beaux ornements. Parmi les villes où M. Basly et ses amis seraient résolus à se faire entendre, on cite dans le Nord : Lille, Roubaix, Armentières, Denain et Maubeuge, et dans le Pas-de-Calais : Lens, Liévin et Marquise.

» Ce n'est pas tout, le citoyen Joffrin lui-même, le plus comique des interrupteurs au Conseil municipal de Paris, viendrait, en personne, réchauffer le zèle des socialistes. Le citoyen Joffrin aurait choisi le jour de la Sainte-Anne pour venir à Lille, où un grand nombre de compagnons menuisiers l'ont convié à venir se faire entendre.

CONCERTS ET SPECTACLES

Nos deux excellentes sociétés, la *Fanfare Delattre* et le *Choral Nadaud*, ont eu l'heureuse inspiration de se réunir et de confondre en une audition leur concert annuel.

La réalisation de cette idée comporte une certaine abnégation dont il convient de remercier les organisateurs.

Deux auditions eussent chatouillé plus agréablement le légitime amour-propre des exécutants, mais deux auditions eussent été aussi, en dépit de la haute valeur de ces sociétés, un peu monotones.

Il y a donc eu de part et d'autre un sacrifice méritoire qui a été apprécié et que j'enregistre avec plaisir.

Longtemps avant l'heure indiquée sur les invitations, la foule prenait possession du superbe parc de M. Cavrois-Mahieu, avec une liberté que la bonne grâce du propriétaire encourageait pleinement.

Le défilé commence ; les toilettes simples, riches et richissimes passent et repassent ; c'est un kaléidoscope aveuglant de nuances bizarres, audacieuses et crues, mais imposées par la Mode, ce qui interdit toute critique.

Le concert a commencé à 5 heures. Le programme, divisé en trois parties, était artistement combiné, et son heureuse composition a empêché toute désertion avant la fin du concert.

La *Fanfare Delattre* a commencé avec un *Alleyro militaire* d'Absalon d'une facture fort coquette. *Souvenir de Russie*, de Heymans, est un morceau de caractère d'une grande originalité, toujours agréable à entendre ; puis venait le tour de la grande fantaisie sur le *Songe d'une Nuit d'Été*, d'Ambroise Thomas, qui est un succès éclatant pour la valeureuse *Fanfare Delattre*. Ce morceau, réputé impossible pour fanfare, établit à lui seul la haute valeur de la société et témoigne de l'audace de son chef.

Le meilleur éloge qu'on puisse faire de la *Polka pour piston*, exécutée par M. Paul Desmadryl, c'est que les auditeurs, étonnés et charmés, la trouvent trop courte. Il en est de même pour les variations si artistement détaillées sur le tuba par M. Victor Taupe. Ces deux solistes sont des musiciens de la bonne race ; ils n'accomplissent pas seulement un tour de force de doigté et d'articulation, mais ils nuancent et modulent tous les traits avec une légèreté et une délicatesse ravissantes.

La *Fanfare Delattre* avait complété son programme par la *Marche aux Flambeaux* de Meyerbeer et une mosaïque sur *Faust*. Ces deux morceaux de haute valeur ont été rendus avec un art irréprochable qui a valu aux exécutants une double salve de bravos.

La seconde partie appartenait au *Choral Nadaud* qui a chanté d'une admirable façon *La Fabrique*, musique de Laurent de Rillé sur des paroles de Gustave Nadaud qui a poétisé le labeur, l'industrie. Laurent de Rillé a écrit sur ces paroles une musique imitative d'une grande puissance et d'une réelle beauté. Une telle paternité exige une interprétation parfaite qu'on ne peut mieux confier qu'au *Choral Nadaud*. L'exécution en plein air amoindrissait peut-être un peu l'effet, mais rendait plus appréciables les brillantes qualités vocales de nos chanteurs.

Après la *Chanson espagnole* de L. Jouret, Gustave Nadaud alla remercier les choristes qui lui ont chanté un chaleureux vivat. Le concert, qui s'est terminé à 7 h. 1/2, fait honneur aux directeurs des deux sociétés, MM. Knorr et Minsart, aux organisateurs et aux membres actifs dont la belle tenue et la subordination ont une grande part dans les succès qu'ils ont remportés et qu'ils remporteront.

Sylvio.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 19 juillet

Présidence de M. Droulers-Prouvost.

L'audience de ce jour est très courte : elle ne comprend guère que des jugements pris par défaut.

Affaire C. père et fils, contre C. et M. — Litige à propos d'un cheval prêté qui s'est *couronné*. Les parties sont d'accord pour demander au Tribunal la nomination de M. Vittu, vétérinaire à Lille, comme expert qui aura pour mission de dire si l'accident survenu au cheval a laissé des traces, si cet accident a causé une dépréciation de valeur de l'animal et dans ce cas, de fixer le quantum de cette dépréciation.

Le tribunal fait droit à cette demande séance tenante.

Tribunal civil de Lille

Audience du lundi 19 juillet 1886

Présidence de M. Parenty

Affaire Harmel du Val des Bois et Jonathan Holden de Reims contre Isaac Holden de Croix.

Les laines de Buenos-Ayres contiennent des chardons qui les déprécient considérablement. De tout temps on a cherché le moyen de les enlever. Le premier procédé consistait à plonger la laine dans un bain d'acide sulfurique étendue. La laine, qui est une matière anima le était peu atteinte par l'acide ; au contraire le charbon qui est une matière végétale se transformait en charbon qu'il suffisait d'écraser pour le faire disparaitre. Ce procédé avait l'inconvénient d'attaquer légèrement la laine. On voulut faire disparaitre le chardon sans recourir à l'acide. Pour cela on soumit la laine chardonneuse à une très haute température. Ce procédé, meilleur que le précédent, présentait encore des inconvénients.

C'est alors qu'un Allemand, le 12 novembre 1879, prit un brevet pour un procédé d'échardonnage par des moyens purement mécaniques. L'inventeur du procédé mécanique, M. Oferman, de Leipzig, carde le chardon, l'allonge, puis le divise en le faisant passer sous un rouleau cannelé. Une fois brisé, cassé, divisé, le chardon est complètement séparé de la bonne laine et réduit dans la blousse. Tel est le procédé qui fait naitre un procès entre MM. Harmel du Val des Bois et Jonathan Holden, de Reims, contre MM. Isaac Holden. M. Oferman avait cédé son procédé en 1883 à M. Harmel qui lui-même avait donné licence à M. Jonathan Holden, de Reims, avec société entre ces deux derniers. Cette cession eut lieu pour centmille francs. Possesseurs du procédé, MM. Harmel et Holden, de Reims, voulurent vendre une licence à M. Isaac Holden qui refusa, trouvant les procédés chimiques préférables.

MM. Vinchon, Prouvost et Motte, achetèrent à MM. Harmel et Holden de Reims une licence. Mais M. Isaac Holden, comprenant l'infériorité des procédés chimiques fit un retour sur ses premières décisions, réclamant de MM. Harmel, une licence semblable à celle concédée aux trois peigneurs de Roubaix.

Ces derniers opposèrent un refus formel.

C'est alors qu'on s'aperçut que le peignage Holden de Croix avait des laines échardonnées par le procédé mécanique, bien qu'aucune licence ne lui eut été concédée.

Une saisie eut lieu au peignage. On y trouva une machine semblable à celle d'Oberman.

Cette machine qui consiste en deux rouleaux cylindriques, l'un cannelé, l'autre plat, était aujourd'hui dans la salle d'audience.

Me Pouillé, du barreau de Paris, auteur d'un remarquable ouvrage sur la contrefaçon plaidait pour M. Harmel.

Il a parlé cinq heures durant. Son adversaire, Me Basquin, parlera demain.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 19 juillet 1886

Présidence de M. Parenty, président.

*** Denooze, arrêté salle Dominique le 14 juillet, est condamné à 15 jours de prison.

*** Descamps, arrêté lors des troubles d'Armentières, est condamné à six mois de prison.

*** Clayes est porteur du *Cri du Peuple*.

Il a provoqué un attroupement à Armentières et cassé des vitres.

Les Armentiérois ont une tendance vers les attroupements.

Quant à Coustenoble il a cassé des vitres. Il est condamné à 3 mois.

Maître Carré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 16 juillet.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu avec intérêt les différentes lettres de vos correspondants proposant une fête pour célébrer la date où notre population a atteint le chiffre de 100.000 habitants.

Je loue aussi beaucoup l'idée d'associer le grand nom de Jacquart à la fête réclamée ; mais ce chiffre de 100,000 habitants me suggère, à moi petit contribuable, de toutes autres idées que celles de fête.

Nous voici rangés comme grande ville, et comme tels nous allons payer aussitôt les contributions des villes ayant 100.000 habitants. Mais avons-nous les avantages des autres grandes villes et même de villes de beaucoup moins d'importance. Le gouvernement recevra, mais que fait-il pour nous ? Je n'en veux comme preuve que notre nouvelle école où nous payons si largement notre part, la gare qui incombe à la ville seule, etc.

Pour ne prendre qu'une seule comparaison, je citerai Douai qui possède garnison, facultés et sa sous-préfecture, St-Quentin, ville industrielle comme la nôtre et dans des conditions bien plus avantageuses avec une population moitié moindre.

Roubaix est donc en droit de réclamer ou une situation meilleure près du gouvernement, ou de rester simplement chef-lieu de canton ayant su grâce à l'intelligence de ses habitants, donner un essor immense à son industrie et son commerce sans qu'on vienne frapper de nouveaux impôts cette aglomération de travailleurs.

J'ose esperer que ceux qui peuvent et doivent faire ressortir cette situation défectueuse près de qui de droit, n'y manqueront pas, en faisant valoir que nous n'avons pas ici de... parasites.

Avec mes remerciements, agréez, je vous prie, mes bien sincères salutations.

Un petit contribuable fortement imposé.

PETITE CORRESPONDANCE

A un groupe de tireurs des écoles. Il nous est impossible d'accueillir votre réclamation si une signature sérieuse ne nous en garantit l'exactitude.

NORD

Dunkerque. — La goëlette *Caprice*, capitaine Bonard, propriétaire M. Bonvarlet, se serait perdue sur les côtes d'Irlande. L'équipage, sauvé, serait à Glasgow.

Sainghin-en-Weppes. — Dimanche, un incendie qu'on attribue à la malveillance a éclaté dans un champ de lin et detruit une grande partie de la récolte.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Par décret en date de ce jour, la chambre consultative de Calais est supprimée.

L'effondrement de Liévin. — On lit dans le *Pas-de-Calais* :

« En présence de l'émotion causée par les menaces de l'effondrement, l'autorité administrative a enfin ordonné une enquête. M. l'ingénieur des mines de l'Etat a été chargé de présenter un rapport sur la situation.

» Malgré les dénégations de M. le vice-président du conseil d'administration des mines de Liévin qui crut à la calomnie, nous maintenons l'exactitude des faits que nous avons annoncés ; nous ajoutons que les indices s'aggravent ; les travaux exécutés pour la canalisation du gaz ont mis à nu les déchirures du sol. Les crevasses des maisons et de l'église s'élargissent. »

Le crime de Blandecques. — Ainsi que nous l'annoncions hier, l'instruction du crime de Blandecques a fait un grand pas. Deux soldats du 8e de ligne, arrêtés vendredi, ont fait samedi des aveux complets.

Seize habitants de Blandecques ont été confrontés samedi matin avec les deux soldats et les ont reconnus comme ayant passé à Blandecques toute la soirée du crime.

La confrontation terminée, l'interrogatoire des deux militaires a commencé ; interrogés d'abord l'un après l'autre, des contradictions multiples ont été relevées de l'emploi de leur temps jusqu'à leur rentrée à la caserne, vers 6 heures du matin.

Rappelés devant le juge d'instruction, qui n'eut pas de peine à leur montrer que dans leurs réponses contradictoires se trouvait la preuve de leur culpabilité, ils se virent perdus et commencèrent à entrer dans la voie des demi-aveux. A la suite d'une altercation qu'ils eurent ensemble sur la question de responsabilité, l'un d'eux s'emporta contre son complice. — Ah ! c'est ça ; eh bien ! je vais tout dire.

Alors il raconta l'horrible attentat dans tous ses détails.

Il prit une baïonnette et montra comment le meurtre avait été commis. L'un maintenait la malheureuse victime, pendant que l'autre, tenant l'arme par la pointe, s'en servait comme d'une terrible massue. Un seul coup suffit pour étourdir la victime ; puis elle fut lardée et hissée au-dessus du talus de la route.

L'assassin, qui a fait ces aveux tardifs, dit bien qu'il n'a agi lui-même que sous le coup des menaces de son compagnon ; mais il n'y a aucune créance à ajouter à ses paroles.

Les deux assassins ont été conduits en voiture à la prison civile au milieu d'une foule énorme et des plus hostiles.

BELGIQUE

La chasse en Belgique. — L'ouverture de la chasse en Belgique est fixée au samedi 28 août.

Bruxelles. — Le roi Léopold de Belgique vient de rendre au prince Victor Napoléon la visite qu'il lui avait faite en arrivant à Bruxelles.

Courtrai. — Extrait de la *Patrie*, de Bruges :

« Il vient de se produire deux faits qui mettent en évidence la crânerie et la loyauté des procédés libéraux.

« La ville de Courtray vend à M. Arthur Verhaeghem, au prix de 125,000 fr., le collége St-Amand. L'*Avenir de Courtrai*, à l'instar des journaux libéraux de Bruges, crie au scandale. M. Verhaghem fait insérer dans l'*Avenir* qu'il est prêt à renoncer à son acquisition s'il est fait une offre plus élevée que la sienne. Personne ne se présente, pas même pour faire une offre de 126,000 fr. Et cependant 125.000 fr., c'était un prix dérisoire, enfin un vrai scandale.

» A Bruges, la ville vend au séminaire l'ancienne abbaye des Dunes au prix de 200.000 francs. Encore un scandale. Ici les libéraux font une surenchère de 30.000 francs, mais ils ont parmi eux un notaire qui, en raison de sa profession, doit en savoir plus long qu'un consul du Grand Turc et qui n'ignore pas que l'article 1er du décret de 1811 défend à la ville de vendre l'immeuble à des particuliers.

« Ainsi, quand les libéraux savent qu'ils ne courent aucun risque, ils font les matomores, offrent des centaines de mille francs, mais quand ils ont qualité pour acquérir ils craignent qu'on ne les prenne au mot, ils ne posent plus pour les capitalistes, et toute leur forfanterie s'évanouit. Tas de farceurs et de poseurs ! »

Ypres. — A la suite de l'élection de M. Iweins, comme président du conseil des hospices, M. Leleux, échevin des travaux publics, a envoyé au Roi sa démission ; d'autre part en guise de protestation, trois conseillers communaux font déclarer par la voie de la presse qu'ils n'assisteront plus aux séances du conseil. Bref, il y a brouille complète dans le ménage libéral yprois.

Anvers. — Jordaens va avoir sa statue à Anvers, car il ne l'avait pas jusqu'à présent. Seuls, parmi les anciens maitres, Quentin-Metsys, Rubens, Van Dyck et Teniers avaient la leur. Cependant le peintre qui a porté le plus haut l'audace du coloris flamand, celui qui, dans certaines de ses œuvres, a parfois même dépassé Rubens, avait droit, lui aussi, à son monument. Justice va lui être rendue.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 19 juillet.** — Madeleine Loridan, rue du Général Chanzy, 59. — Edgard Nolf, rue des Ogiers, cour Dhalluin, 5 — Blanche Mulliez, rue Pellart prolongée, 100. — Arthur Poutzeele, rue de Barbieux, cour Pontier. — Gabrielle Bogaert, rue de l'Epeule, cité Saint-Joseph, 2. — Célina Vandeweghe, rue Labruyère, 19 — Madeleine Vincent, Place de l'Abattoir, 1. — Célina Debruyckere, rue Sainte-Thérèse. — Joséphine Lecocq, rue de la Planche-Trouée, 18. — François Pluquet, Hôtel-Dieu. — Marie Hernou, rue Marquisat, 16. — Henri Carnois, rue des Longues-Haies, 62.

Publications de mariages — Jean Mulliez, 26 ans, employé de commerce, et Maria Florquin, 26 ans, journalier. — Henri Quennoy 23 ans, sellier, et Silvie Vandenheede, 28 ans, journalière. — Arthur Bruynneel, 22 ans, apprêteur, et Marie Dujardin, 19 ans, soigneuse. — Gustave Cornez, 23 ans, rentreur, rue Labruyère, et Pauline Timperman, 22 ans, piqurière, rue de Soubise. — Henri Beuscart, 26 ans, monteur, rue de Lannoy, et Eugénie Catteau, visiteuse, rue de Wasquehal. — Henri Delbart, 21 ans, peigneron, rue de la Barbe d'Or, 8, et Marie Geelen, 28 ans, piquirère, rue de la Tuilerie, 46. — Charles Montens, 26 ans, cocher, rue Ste-Antoine, et Marie Braecke, 23 ans, piqurière, rue Massillon. — Charles Deleporte, 30 ans, camionneur, rue Isabeau de Roubaix, 10, et Marie Vandeputte, 28 soigneuse, rue Saint-Laurent, 20. — Eugène Goormachtigh, 21 ans, teinturier, rue de Flandre, et Maria Poulain, 20 ans, bobineuse, rue d'Alma. — Victor Poulain, 24 ans, monteur de Jacquart, rue de la Chaussée, et Julie Vansteenkiste, 23 ans, tisserande, rue des Anges, 13. — Eloi Denis, 30 ans, tisserand, rue Beaurewaert, et Philomène Vanderdonckt, 26 ans, tisserande, rue Beaurewaert. — Jean Verbrugge, 50 ans, tisserand, rue Notre-Dame, et Camille Hermans, 37 ans, ménagère. — Paul Caudrelier, 27 ans, cordonnier, rue de la Guingnette, 13, et Victorine Carpentier, 41 ans, soigneuse, rue de la Guingnette, 21. — Jean Désiphon, 22 ans, maçon, et Olivia Dessauvage 33 ans, journalière, rue Ste-Elisabeth, 27. — Henri Vanpoppel, 37 ans, tisserand, rue Soubise, 28, et Mélanie Bracke, 36 ans, épluchouse. — Pierre Vanpeteghem, 33 ans, mouleur, rue de la Chapelle-Carrette, 31, et Philomène Degroote, 23 ans, peigneuse. — Joseph Demoerloose, 20 ans, garçon de magasin, rue de la Perche, et Florine Gervois, 26 ans, bobineuse. — César Franck, 29 ans, menuisier, rue Pierre Dujardin, et Elisa Desreumaux, 28 ans, bobineuse, rue Racine, 12. — Henri Prévost, 26 ans, laveur, rue d'Iéna, 10, et Florine Roussel, 21 ans, peigneuse, rue de France, 8. — Louis Dion, 34 ans, poêlier, rue de Denain, 92, et Marie Vantcemsche, 34 ans, journalière, rue du Chemin de Fer, 32. — Clovis Bossut, 20 ans, boucher, rue de l'Epeule, 84, et Philomène Wicart, 28 ans, sans profession. — Achille Cau, adjudant au 63e de ligne à Tours, et Léonie Renaire, sans profession,

Mariages. — Etienne Salembier, 33 ans, garçon de magasin et Philomène Christiaen, 31 ans, servante, boulevard Gambetta. — Louis Vasseur, 28 ans, mégissier et Céline Quint, 20 ans, sans profession, rue des Arts. — Louis Capelle, 26 ans, mécanicien, fort Mulliez et Irma Dapsens, 28 ans, dévideuse, rue Lacroix, fort Delmasure. — **Décès.** — Gustave Caucheteux, 19 ans, lamier, rue Chapelle-Carette, 75. — Jeanne Decuyper, 3 mois, rue de Wasquehal, 21. — Edouard Lippens, 1 an, rue de Toulouse. — Georges Tangae, 6 jours, rue du Tilleul prolongée, 46. — François Tielemans, 8 mois, rue d'Italie, 2. — Joseph Pottel, 10 mois, rue d'Italie, 32. — Carlos Cau, 36 ans, trieur, rue Christophe-Colomb. — Mélanie Windels, 49 ans, cabaretière, rue de France, 116. — Adolphe Cadeau, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Baas, 24.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 18 juillet.** — Léon Ghislain, rue Chêne-Houpline. — Alfred Locquet, au Blanc-Seau. — Marie Demarbois, à l'Alouette. — Jeanne Vanwyngène, Brun-Pain. — Augustin Pauwels, sentier de Roncq. — Louis Catteau, la Marlière. — Jules Blanquart, rue du Château. — Jules Schoonheere, au Chapet. — Blanche Luypaert, Marlière. — **Du 19.** — Auguste Deschamps, boulevard Gambetta. — Laure Desmet, rue de la Marlière. — Joséphine Vanneste, pont de Neuville. — Gustave Adyns, rue de Gand. — Angèle Delplanque, rue de la Fonderie. — Henriette Dumortier, aux Orions. — **Mariages.** — Emile Delforterie, 30 ans, ouvrier de fabrique et Juliette Foucart, 27 ans, moulineuse. — Jules Delescluse, 24 ans, rattacheur et Palmyre Roussel, 25 ans, soigneuse. — Adolphe Deconinck, 31 ans, garçon brasseur et Marie Lefebvre, 26 ans, soigneuse — Désiré Delcourt, 29 ans, tisserand et Elise Descamps, 25 ans, journalière. — **Déclarations de décès du 18.** — Clément Desoubry, 26 ans 3 mois, rattacheur, rue du Château. — Henri Baert, 3 mois 15 jours, rue des Parvenus. — Albert Vandekerkhove, 9 mois, à la Bourgogne. — **Du 19.** — Gaston Desprez, 25 jours, rue Houchard. — Sophie Loridan, 53 ans, propriétaire, rue Winoc-Chocquel. — Jeanne Wastyn, 4 mois, rue des Piats.

Wattrelos. — **Déclarations de naissances du 11 au 18 juillet.** — Blanche Florin, Place. — Alice Seete, Fleury. — Marie Sartel — Marie Houttemane, Gauquier. — Henri Renard, Bas-Chemin. — Marie Cattelain, Bas-Chemin. — Clovis Ganseman, Petit-Tournay. — Philomène Quique, Place. — Marie Liagre, rue du Moulin. — **Publications de mariages** — Louis Vanden Weghe, 24 ans, fondeur en fer et Stéphanie Cloedt, 25 ans, dévideuse. — Alphonse Morjean, 30 ans, tisserand et Marie Vroman, 27 ans, tisserande. — Vincent Turpin, 21 ans, tisserand et Augustine Vanmarque, 19 ans, tisserande. — **Mariages.** — Pierre Dubar, 21 ans, fileur et Constance Florin, 21 ans, soigneuse. — Benjamin Dernoncourt, 29 ans, berger et Clara Plouvier, 27 ans, ménagère. — Célestin Delannoy, 28 ans, tisserand et Céline Dublie 25 ans, tisserande. — **Décès.** — Pierre Tibeau, 71 ans 4 mois, sans profession, hospice. — Pierre Leman, 2 mois, Houzarde. — Emile Hottebar, 7 mois, Vieille-Place. — Léonie Lebrun, 4 mois, Houzarde. — Claire Lepoutre, 1 an 1/2, Hautes-Voies. — Angèle Delannoy, 21 mois, St-Liévin. — Philomène Jacquet, 33 ans 11 mois, sans profession. Sapin-Vert. — Hermance Losfeld, 7 mois, Sartel. — Firmin Catteau, 20 ans 4 mois, St-Liévin. — Emile Lamandin, 6 semaines, Vieille-Place. — Augustin Delnatte, 47 ans 4 mois, couturière, Sapin-Vert. — Alphonse Vanderhaeghe, 17 ans 8 mois, tisserand, Petit-Paris. — Jeanne Roman, 21 mois, Crétinier.

Roncq. — **Déclarations de naissances du 12 au 19 juillet.** — Paul Catteau, Le Blanc-Four. — Gustave Wittouck, Chemin de Linselles. — Alphonsine Fey, rue de Bousbecque. — **Mariages du 19 juillet.** — Alexandre Descarpentries, 25 ans, et Eugénie Maret, 24 ans, retordeuse paroisse St-Roch. — **Déclarations de décès du 12 au 19 juillet.** — Charles Stelandre, 1 mois, chemin de la Vieille-Cour. — Constant Bruneel, 76 ans, Le Faubourg. — Emile Vanderzyppe, 8 mois, rue de Lille.

Bondues. — **Déclarations de naissances du 10 au 19 juillet** — Néant. — **Mariages.** — Néant. — **Déclarations de décès du 10 au 19 juillet** — Jules Dalle, 21 ans, charretier, au pavé de Linselles.

Willems. — **Déclarations de naissances du 11 au 18 juillet.** — Néant. — **Mariages.** — Désiré Martinage, 26 ans, employé au chemin de fer, Cysoing et Valérie Franchomme, 33 ans, tisserande, Willems. — Henri Montagne, 26 ans, tisserand, Willems et Clarisse Dujardin, 26 ans, tisserande, Willems. — **Déclarations de décès du 11 au 18 juillet.** — Delsalle, mort né, rue Franche. — Pierre Delerue, 72 ans, hameau des Robigeux.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FLAMENCOURT-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Florine DELANNOY, veuve de M. Jean-Baptiste FLAMENCOURT, décédée à Roubaix, le 17 juillet 1886, à l'âge de 81 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée, le mardi 20 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Paris, 62.

Les amis et connaissances de la famille WIBAUX-WINDELS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Mélanie WINDELS, décédée à Roubaix, le 19 juillet 1886, à l'âge de 43 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 21 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 116.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVISGRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Les surnoms des régiments allemands. — Rien n'est à dedaigner dans l'histoire, nous dit le *Schorers Familienblatt* de Berlin ; c'est pourquoi il peut être utile de dresser le tableau des surnoms attribués aux divers régiments allemands, soit par l'armée elle-même, soit par l'humour populaire. Jacques Grimm ne regrettait-il pas un jour qu'on n'eût point conserve les annales de la pâtisserie germanique, où l'on aurait pu retrouver plus d'un precieux renseignement sur les rapports de l'ancienne mythologie avec les mœurs